

Transmis au Gouvernement le 08.05.2023

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 10 février 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale.

La fédération des hôpitaux du Luxembourg (FHL) vient de publier dans la presse un appel d'offres concernant l'achat de mammographes numériques de dernière génération. Il s'agit d'une démarche commune, réalisée par la FHL pour les quatre centres hospitaliers du pays, à savoir le Centre hospitalier Émile Mayrisch, le Centre hospitalier de Luxembourg, les Hôpitaux Robert Schuman et le Centre hospitalier du Nord. Dans ce cadre, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale :

- Combien de mammographes est-il prévu d'acquérir dans le cadre de cet appel d'offre ?
- Dans quelle mesure ces appareils sont-ils destinés à remplacer des appareils existants respectivement est-il prévu d'augmenter le nombre d'appareils disponibles ?
- Quels sont les avantages de ces appareils de dernière génération par rapport à ceux qui sont en service actuellement ?
- Dans quelle mesure ces mammographes numériques permettront-ils de réduire les délais d'attente pour réaliser une mammographie ? Est-il prévu d'étendre les plages d'horaire pour réaliser ce type d'examens ?
- Quels sont les raisons pour lesquelles une extension des plages horaires pour les équipements tels que les IRM et les mammographes n'a pas été réalisée ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Mars Di Bartolomeo
Député



Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé et de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 7582 du 8 mai 2023 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo.

Huit appareils de mammographie pourront être acquis auprès de la société General Electric Health Care, suite au résultat d'un marché public clôturé le 8 mai 2023. Ceci permettra de remplacer les sept appareils existants et d'augmenter le nombre d'appareils à deux pour le Centre Hospitalier du Nord qui n'en dispose que d'un seul actuellement. Une formation à l'utilisation du nouvel équipement pour le personnel médical et technique est prévue en septembre. La Commission permanente des hôpitaux (CPH) avisera fin juin 2023 les demandes de modification des services hospitaliers nécessaires afin d'installer les équipements. Dépendant d'éventuelles modifications de locaux nécessaires, l'installation des nouveaux équipements pourra se faire plus ou moins rapidement dans les mois à venir. Il est estimé que tous les nouveaux appareils seront installés et fonctionnels pour la fin de l'année au plus tard.

Les appareils nouvellement acquis permettront la réalisation de clichés de tomosynthèse, c'est-à-dire une analyse des seins se rapprochant du 3-D. Ceci permettra notamment :

- d'améliorer par une procédure technique supplémentaire la probabilité de détection des cancers dans certaines circonstances (pour les mammographies d'interprétation difficile),
- d'améliorer la précision du diagnostic (différence mieux appréciable entre les images bénignes et les images suspectes pour mammographies d'interprétation difficile).

Chaque centre hospitalier disposera dorénavant sur l'un des deux appareils l'équipement qui permettra de réaliser des biopsies stéréotaxiques, celles-ci étant actuellement uniquement réalisables sur l'équipement national « prone table ». En cas de lésion nécessitant un prélèvement sous stéréotaxie, l'ensemble du bilan pourra être réalisé sur site décentralisé par centre hospitalier. Ceci diminuera les délais de rendez-vous pour l'équipement « prone table » qui pourra ainsi être réservé en fonction des spécificités des patientes et sur demande des radiologues.

A l'instar des appareils IRM (imagerie par résonnance magnétique), les plages horaires de fonctionnement des équipements de mammographie peuvent potentiellement être adaptées, ceci est cependant indépendant du type d'appareils et dépend largement de la disponibilité des assistants techniques médicaux (ATM) et des radiologues. Ce point, notamment l'ouverture des plages le samedi, est en discussion entre toutes les parties prenantes, en l'occurrence les hôpitaux, les représentants des spécialités médicales impliquées, la Caisse nationale de santé ainsi que le Ministère de la Santé et la Direction de la santé.

Luxembourg, le 13 juin 2023

La Ministre de la Santé
(s.) Paulette Lenert